

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

**2023 / 043**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-1

PROGRAMMATION VOIRIE 2023

Après visite du cabinet APER, programmeur et maître d'œuvre de la Communauté de Communes du Pays des Sources, la programmation des travaux d'entretien de voirie a été établie, par commune et par rue, selon le tableau ci-joint.

Cette programmation a reçu l'avis favorable de la commission voirie du 2 mars 2023.

Ces travaux correspondent à un devis estimatif de 575 386,04 € TTC pour une enveloppe budgétaire de 700 000 € qui est proposée au budget 2023. Cette programmation ne tient pas compte d'éventuels ajouts en cours d'année 2023 et des probables révisions de prix.

La programmation des travaux et la maîtrise d'œuvre ont un coût de 12 000,00 € TTC. Les travaux sont réalisés par l'entreprise EUROVIA.

Dans la liste des travaux, sont prévus, comme depuis 2011, des petits aménagements de voirie devant des bâtiments officiels de communes.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** la programmation 2023 des travaux d'entretien des voiries et des aménagements paysagers selon le tableau joint,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,*

*Pour en être conforme,*



Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

30 MARS 2023 SLOW

ID : 060-24600855-20230329-2023\_03\_29\_1-DE

**PROGRAMMATION CCPS 2023**

Ville	Lieu	Chox	Montant HT	Montant TTC
AMY	Aire de retournement	1	6 235,00 €	7 482,00 €
ANTHEUIL PORTES	Impasse Boitel	1	9 846,00 €	11 815,20 €
AVRICOURT	Rue du Petit Ourscamp	1	10 281,36 €	12 337,63 €
BAUGY	Rue Belle Croix	1	17 578,25 €	21 093,90 €
BEAULIEU LES FONTAINES	Rue du Parc St Jean	1	5 647,76 €	6 777,31 €
BELLOY	Route de Mortemer	1	9 763,12 €	11 715,74 €
	Diverses rues	2	4 815,00 €	5 778,00 €
BIERMONT	Rue des Tilleuls	1	7 104,00 €	8 524,80 €
BOULOGNE LA GRASSE	Route de Fescamp	1	3 720,00 €	4 464,00 €
CANDOR	Chemin de Roye	1	1 753,00 €	2 103,60 €
	Chemin de Balny	2	6 900,00 €	8 280,00 €
	Route de Chantereine	3	1 814,00 €	2 176,80 €
CANNECTANCOURT	Rue d'Orval	1	10 134,00 €	12 160,80 €
CANNY SUR MATZ	Rue de Nestes	1	12 808,56 €	15 370,27 €
CONCHY LES POTS	Rue Michel et de la Haracha	1	2 210,00 €	2 652,00 €
	Rue de la Marrière	2	2 840,00 €	3 408,00 €
COUDUN	Les Prés du Puisard	1	11 751,15 €	14 101,38 €
CRAPPEAUMESNIL	Ruelle de l'Ecrivain	1	1 566,00 €	1 879,20 €
CUVILLY	Rue Julie Billard	1	4 550,00 €	5 460,00 €
CUY	Route d'Evrécourt	1	10 063,20 €	12 075,84 €
DIVES	Rue de Malcampé	1	8 667,60 €	10 401,12 €
ECUVILLY	Rue des Cailles	1	16 491,25 €	19 789,50 €
Elincourt Ste Marguerite	Diverses rues	1	5 495,00 €	6 594,00 €
	Parking base de loisirs	2	10 492,00 €	12 590,40 €
EVRICOURT	Rue d'Epincy	1	7 559,80 €	9 071,76 €
	Rue de Quennevaux	2	630,00 €	756,00 €
FRESNIERES	Rue d'Haussu	1	460,00 €	552,00 €
GIRAUMONT	Rue Plonquet	1	15 154,41 €	18 185,29 €
GOURNAY SUR ARONDE	Place de l'école	1	16 126,75 €	19 352,10 €
GURY	Rue du Petit Marais	1	1 474,20 €	1 769,04 €
HAINVILLERS	Route de Rollot	1	8 575,00 €	10 290,00 €
LABERLIERE	Diverses rues	1	3 095,00 €	3 714,00 €
LAGNY	Route de Porquerécourt	1	4 623,20 €	5 547,84 €

2023 / 045

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

30 MARS 2023 S'LOW

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_1-DE

Ville	Lieu	Choix	Montant HT	Montant TTC
LA NEUVILLE SUR RESSONS	Champ de l'Eglise	1	2 635,05 €	3 162,06 €
	Capitaine Maillard	2	2 299,50 €	2 759,40 €
	Route de Cuvilly	3	4 364,00 €	5 236,80 €
LASSIGNY	Rue du Puits Bemeux	1	9 286,90 €	11 144,28 €
	La Potière	2	4 670,40 €	5 604,48 €
	Chemin des Bouleaux	3	3 928,00 €	4 713,60 €
	Rue du Petit Tortillard	4	8 591,00 €	10 309,20 €
	CCPS Rue de Picardie	5	5 646,78 €	6 776,14 €
LATAULE	Route de MORTEMER	1	12 000,28 €	14 400,34 €
MAREUIL LA MOTTE	Rue du Courtil Fontaine	1	3 198,96 €	3 830,75 €
	Rue des Amazeaux	2	1 878,48 €	2 254,18 €
MARGNY AUX CERISES	Rue de la Sablière	1	15 930,00 €	19 116,00 €
	Rue de la Fontaine	2	865,00 €	1 038,00 €
MARGNY SUR MATZ	Rue de la Mairie	1	3 014,20 €	3 617,04 €
	Diverses rues	2	6 080,00 €	7 296,00 €
MARQUEGLISE	Place du cimetière	1	12 173,29 €	14 607,95 €
MORTEMER	Rue Neuve	1	2 949,60 €	3 539,52 €
	Grande Rue	2	3 370,00 €	4 044,00 €
NEUFVY SUR ARONDE	Rue du bout du Bois	1	10 860,40 €	13 032,48 €
OGNOLLES	Rue du Moulin	1	9 887,00 €	11 864,40 €
ORVILLERS-SOREL	La Renardière	1	2 956,32 €	3 547,58 €
	Rue de la Neuville	2	5 185,00 €	6 222,00 €
	Rue Saint-claude	3	18 630,00 €	22 356,00 €
PLESSIER DE ROYE	Diverses rues	1	3 095,00 €	3 714,00 €
RESSONS SUR MATZ	Rue du Clos MOISNET	1	9 258,90 €	11 110,68 €
	Impasse GLORIEUX	2	2 891,70 €	3 470,04 €
	Ruelle BOUTONNE	3	9 623,40 €	11 548,08 €
RICQUEBOURG	Route du Cimetière	1	7 533,00 €	9 039,60 €
	Chemin du Mont Bellot	2	296,00 €	355,20 €
ROYE SUR MATZ	Croix rouge	1	11 433,76 €	13 720,51 €
SOLENTE	Rue du Tour de Ville	1	7 959,60 €	9 551,52 €
THIESCOURT	Les bocages	1	6 565,04 €	7 878,05 €
	Saint Albin	2	3 629,00 €	4 354,80 €
VIGNEMONT	Diverses rues	1	4 047,00 €	4 856,40 €
	Rue de Compiègne	2	9 571,50 €	11 485,80 €
VILLERS SUR COUDUN	Diverses rues	1	1 975,00 €	2 370,00 €
	Place du Marché	2	10 984,70 €	13 181,64 €
			Total HT	Total TTC
			479 488,37 €	575 386,04 €

2023 / 046

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

**2023 / 047**

**DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-2**

**DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR LE PROJET DE LA VOIE VERTE COUDUN-VILLERS SUR COUDUN.**

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources est traversé par une ancienne ligne ferroviaire qui reliait Compiègne à Roye. En 2002 cette ligne fut définitivement retranchée du réseau ferré national.

En 2014, les communes de Coudun et Villers-sur-Coudun ont racheté chacune de leur côté, les parcelles de l'ancien chemin de fer.

En 2020, les travaux d'aménagement en voie verte réalisés par l'Agglomération de la Région de Compiègne sur une portion du délaissé ferroviaire jusqu'à la limite du territoire du Pays des Sources, ont été perçus comme une réelle opportunité d'envisager une continuité de cette piste au profit des habitants et des visiteurs. En effet, sur un territoire où l'essentiel des déplacements sont réalisés en voiture individuelle, le Plan Climat Air Energie Territorial PCAET 2020-2025 du Pays de Sources et Vallées a identifié la diversification des modes de déplacement comme l'un des enjeux prioritaires du territoire.

Le développement des liaisons de voies douces est l'une des orientations que la Communauté de Communes s'est fixée dans le cadre de son PCAET pour réduire l'utilisation des énergies carbonées liée aux transports.

Pour renforcer les actions du plan climat du Pays de Sources & Vallées en matière de transport et de déplacement, une étude mobilité et un schéma directeur cyclable ont été menés sur le territoire de 2021 à 2023. Cette étude et le plan d'actions qui l'accompagne valide le principe de développement des voies de circulations douces tel que les voies vertes pour créer des liaisons cyclables entre les communes du Pays des Sources et les agglomérations environnantes.

Le projet de voie verte du Pays des Sources à Coudun et Villers-sur-Coudun consiste à prolonger la piste aménagée par l'Agglomération de la Région de Compiègne et ainsi permettre une connexion avec l'ensemble du réseau cyclable du Compiégnois.

Le projet de voie verte du Pays des Sources, qui est la reconversion du délaissé ferroviaire en voie douce, représente un linéaire de piste à aménager de plus de 3.6 km.

Du point de vu foncier, l'aménagement d'une voie verte à l'emplacement d'une ancienne ligne de chemin de fer peut être considéré comme une opération de « recyclage » permettant la transformation d'un délaissé en un équipement de mobilité, propre, moderne, sécurisé et fonctionnel pour de nombreux usagers.

En matière environnementale, avec ses bosquets, haies, friches, fossés humides, diguettes, le délaissé ferroviaire participe depuis de nombreuses années à la gestion des eaux de ruissellement et à la préservation de la biodiversité locale. Le projet d'aménagement de la voie

verte devra maintenir ces fonctionnalités voir en augmenter les potentialités. En parallèle du projet d'aménagement de la piste, un plan de gestion écologique de la voie et des ses accotements sera coconstruit avec les communes et les partenaires.

L'activité touristique à l'échelon de l'Oise s'appuyant sur les richesses patrimoniales des territoires et sur le développement des mobilités douces dont le cyclotourisme, la création de la voie verte de Coudun à Villers-sur-Coudun permettra la découverte de la vallée de l'Aronde et répondra ainsi pleinement aux orientations stratégiques défini par le Département.

Du point de vue technique, pour répondre à l'ensemble des usages du projet, la signalétique et la sécurisation de la voie verte devra répondre aux normes en vigueur et aux exigences précisées par les partenaires dont les recommandations techniques en vigueur, notamment celles fixées par le CEREMA (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) avec une largeur du revêtement d'une voie verte bidirectionnelle fixée à 3 m.

Calendrier prévisionnel

- 2<sup>nd</sup> semestre 2023, lancement des travaux et rédaction du plan de gestion
- 2024, Fin des travaux et ouverture de la voie aux usagers

Plan de financement

DEPENSES		RESSOURCES	
Nature des dépenses	Montant HT	Origine des ressources	Montant HT
Aménagement de la voie verte Coudun à Villers-sur-Coudun (Maitrise d'œuvre et travaux)	852 800 €	Etat – DSIL (30%)	255 840 €
		CD Oise - Aides aux communes (35%) Phases 1-2	298 470 €
		Région Hauts de France ACTes (15%)	127 920 €
		CCPS - Fonds propres (20%)	170 570 €
<b>Total</b>	<b>852 800 €</b>	<b>Total</b>	<b>852 800 €</b>

⇒ Après en avoir délibéré, par 1 abstention, à la majorité des membres présents le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le plan de financement actualisé du projet d'aménagement de la voie verte de Coudun à Villers-sur-Coudun,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès de la Région Hauts de France une subvention dans le cadre de sa politique d'Aides aux Communes et aux Territoires (ACTes) à hauteur de 15 %, soit 127 920 euros
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
 Pour extrait conforme,  
 Le Président  
 René MAHET  
 Oise  
 2023 / 049

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

30 MARS 2023 S<sup>2</sup>LOW

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_2-DE

*Yves Per*

2023 / 050



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROTTE, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

2023 / 051

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-3

MISE EN PLACE DU PASSE APPRENTISSAGE NATATION

La Communauté de Communes du Pays des Sources, souhaite mettre en place un passe apprentissage natation pour les enfants du territoire.

En effet, on constate que beaucoup d'enfants arrivent au collège sans savoir nager.

La commission jeunesse et sports du 21 février 2023 a souhaité fixer les critères d'attribution de cette aide financière à la famille de l'enfant comme suit :

- L'enfant doit avoir entre 6 et 11 ans et résider de façon permanente sur le territoire du Pays des Sources (justificatif de domicile et copie du livret de famille à fournir),
- Les cours de natation ne concernent que l'apprentissage pour savoir nager et doivent être prodigués par des maîtres-nageurs diplômés,
- La participation financière de la collectivité ne sera versée qu'une fois et en totalité sur production d'une facture et d'une attestation du professionnel stipulant que l'enfant sait nager (brevet de natation),
- Cette participation de la collectivité couvrira la totalité des dépenses avec un plafond fixé à 100€ par enfant.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** la mise en place du passe apprentissage natation et de ses critères d'attribution énumérés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES**

**Séance du 29 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHE'I, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace-Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

**Les membres,**

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P, HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

**Etaient excusés :**

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

**Etaient absents :**

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

**2023 / 053**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-4

**SUBVENTION POUR LE TRANSPORT DES ENFANTS DES ECOLES  
PRIMAIRES VERS LES PISCINES**

La Communauté de Communes du Pays des Sources, souhaite subventionner le transport des enfants des écoles primaires du territoire vers les piscines, organisé soit par une commune, soit par un syndical intercommunal de regroupement pédagogique (SIRP), soit par un regroupement pédagogique intercommunal (RPI) de son territoire.

En effet, le coût des transports n'a cessé d'augmenter ces dernières années et représente une charge financière non négligeable pour les entités susmentionnées. Il ne doit pas constituer un frein à l'apprentissage des enfants afin qu'ils sachent nager.

La commission jeunesse et sports du 21 février 2023 a souhaité fixer les critères d'attribution de ces subventions comme suit :

- Le remboursement des frais de transport couvrira la totalité des dépenses engagées sur une année scolaire pour amener les enfants des écoles du territoire aux différentes piscines des départements de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne,
- La commune, le SIRP ou le RPI fournira au Pays des Sources en fin d'année scolaire la facture de transport indiquant les dates de transport et la piscine de destination ainsi qu'un bilan du nombre de classes et d'élèves transportés durant l'année scolaire. Il conviendra aussi de transmettre tout justificatif justifiant l'utilisation d'une piscine pour des créneaux d'apprentissage de la natation (facture d'entrée...),

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** la mise en place de la subvention pour le transport des enfants pour les piscines et de ses critères d'attribution énumérés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P, HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-5

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE  
D'ÉGALITÉ HOMMES – FEMMES 2022 DU PERSONNEL DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Il est proposé à l'assemblée de prendre connaissance du rapport annuel 2022 de la communauté de communes sur l'égalité hommes-femmes présenté préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2023.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le rapport sur la situation en matière d'égalité hommes-femmes 2022 de la communauté de communes joint en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le **30 MARS 2023** SLOW

ID : 060-24600855-20230329-2023\_03\_29\_5-DE



# **RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES – FEMMES 2022**

**Présenté au Conseil communautaire  
du 29 mars 2023**

**Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité  
entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales**

La Communauté de Communes du Pays des Sources a la volonté de garantir l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de favoriser le développement de la mixité professionnelle qui constitue un facteur d'enrichissement collectif et un gage de l'égalité salariale.

L'égalité professionnelle doit permettre aux hommes et aux femmes de bénéficier d'un traitement égal en matière d'accès à l'emploi, d'accès à la formation professionnelle, de qualification, de classification, de promotion, de rémunération et de conditions de travail.

Cette définition s'appuie sur deux principes fondamentaux:

- L'égalité des droits entre hommes et femmes, impliquant la non-discrimination entre les agents en raison de leur sexe (de manière directe ou indirecte).
- L'égalité des chances visant à remédier par des mesures concrètes aux inégalités qui peuvent être rencontrées par les femmes dans le domaine professionnel.

Pour parler d'égalité hommes – femmes, il est indispensable de s'appuyer sur des indicateurs précis que sont les effectifs, les catégories, les filières et le recrutement présentés ci-après.

### 1) Les effectifs de la collectivité

#### a) Répartition de l'effectif permanent

Au 31 décembre 2022, la collectivité comptait 25 fonctionnaires (25 titulaires) soit 11 hommes (44%) et 14 femmes (56%).

#### b) Répartition de l'effectif non permanent

Au 31 décembre 2022, la collectivité comptait 3 contractuels (2 hommes et 1 femme).

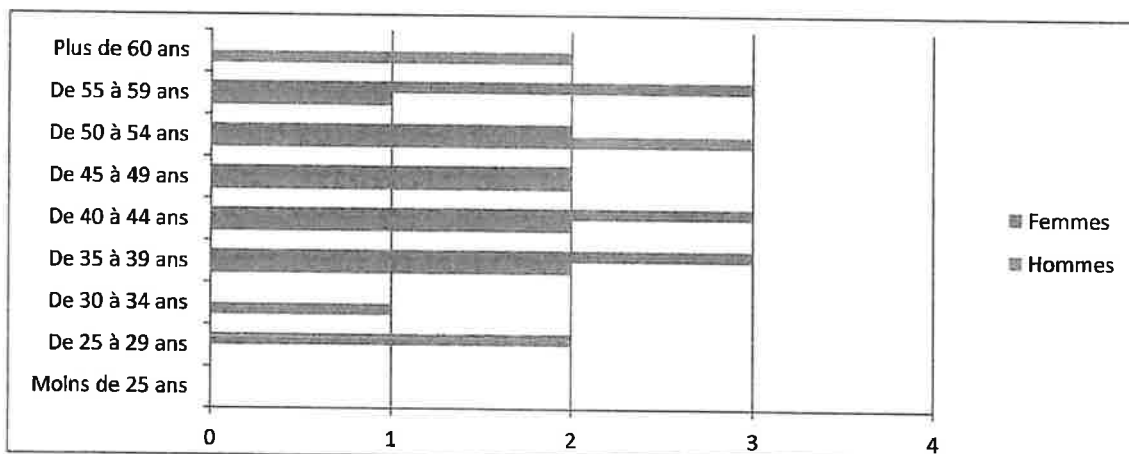
### 2) Les données démographiques

#### a) L'âge

L'âge moyen du personnel de la collectivité est de 45 ans et 11 mois.

La moyenne d'âge est plus importante chez les hommes (48 ans et 5 mois) que chez les femmes (43 ans 10 mois).

Répartition hommes – femmes par âge





La tranche d'âge la plus représentée se situe entre 35 et 44 ans pour l'ensemble des agents.

b) Part des agents de plus de 55 ans

La part des agents de plus de 55 ans au 31 décembre 2022 représente 21,42% de l'effectif. Cette population est constituée à moitié d'hommes et femmes.

En 2022, aucun agent n'est parti à la retraite.

3) La structure de l'effectif permanent

a) Répartition des effectifs par catégorie

Catégorie	A	B	C
Hommes	2 (50%)	2 (25%)	7 (53,85%)
Femmes	2 (50%)	6 (75%)	6 (46,15%)

Les femmes sont les plus représentées en catégorie B et les hommes le sont en catégorie C.

b) Répartition de l'effectif permanent par filière et par genre

		Hommes	Femmes
Filière administrative	Catégorie A	2	1
	Catégorie B	0	3
	Catégorie C	0	3
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
Filière animation	Catégorie B	1	1
	Catégorie C	1	1
	<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Filière médico-sociale	Catégorie A	0	1
	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Filière technique	Catégorie B	1	2
	Catégorie C	6	2
	<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>4</b>
<b>Total général</b>		<b>11</b>	<b>14</b>

La répartition n'échappe pas aux représentations classiques des métiers indiquant des effectifs masculins importants en filière technique et des effectifs féminins prépondérants en filière administrative.

**4) Les mouvements de personnel**

Le processus de recrutement de la Communauté de Communes du Pays des Sources utilise des critères identiques pour les hommes et les femmes. Les libellés des offres d'emploi ne font aucune référence au sexe ou à une quelconque terminologie discriminante.

Les recrutements des titulaires en 2022			
	Hommes	Femmes	Total
Recrutement direct	0	0	0
Recrutement sur concours	0	0	0
Par voie de mutation	0	0	0
Total	0	0	0

**5) La formation**a) Répartition par catégorie d'emploi

Formation 2022 en chiffres au 31 décembre 2022:

	A	Nombre jours	B	Nombre jours	C	Nombre jours	Emplois non permanents	Nombre jours	Total jours	Total agents
Hommes	1	0,5	0	0	0	0	0	0	0,5	1
Femmes	1	0	2	8	3	11	1	1	20	7
Total	2	0,5	2	8	3	11	1	1	20,5	8

Les jours formation pris par les femmes représentent 97,50 % du total.

Seulement 28% du personnel sont partis en formation en 2022.

b) Préparation aux concours et formation tremplin en cours

Aucune préparation aux concours, ni formation tremplin n'ont été demandées par les agents de la collectivité.

**6) L'avancement de grade et la promotion interne**

	Hommes	Femmes	Total
Avancements de grades possibles	4	5	9
Dossiers de promotion interne déposés	0	1	1
Total	4	6	10

Les avancements de grades pour les agents ont été acceptés et les agents ont été nommés par la collectivité.

Un dossier de promotion interne a été déposé à la CAP du Centre de Gestion de l'Oise et n'a pas été retenu.

## 7) La rémunération

### La rémunération brute moyenne annuelle

Emplois permanents

	Rémunération brute moyenne annuelle en €		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Hommes	51 920,04	38 434,86	27 842,12
Femmes	36 792,66	33 288,96	27 426,40

On remarquera que les rémunérations moyennes brutes entre hommes et femmes sont quasiment identiques pour la catégorie C.

Pour la catégorie B, la différence est due au fait que 2 hommes sont chefs de service.

Concernant la catégorie A, le différentiel s'explique par la présence de l'emploi fonctionnel de Directeur chez les hommes et celle d'un emploi de catégorie A chez les femmes doté d'un régime indemnitaire plus limité par sa filière.

Emplois non permanents

	Rémunération brute moyenne annuelle en €
Hommes	30 487,44
Femmes	36 834,48

## 8) Les conditions de travail

### a) Temps de travail

Emploi à temps non complet:

Actuellement, la collectivité n'a aucun poste à temps non complet.

Emploi à temps partiel:

% temps partiel	Hommes	Femmes
50 à 59%	0	0
60 à 69%	0	0
70 à 79%	0	0
80 à 89%	2	1
90 à 99%	1	0
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

b) Agression, violence au travail

En matière de prévention de toutes les violences faites aux agents et de lutte contre toute forme de harcèlement, la Communauté de Communes du Pays des Sources a adhéré en 2022 à la plateforme de signalement déployé par le centre de gestion de l'Oise. Un référent a été nommé au sein de la collectivité pour recueillir aussi les signalements.

c) Les positions statutaires

Position statutaire	Hommes	Femmes
Congé parental	0	0
Détachement de longue durée	0	0
Disponibilité pour suivre le conjoint	0	0
Disponibilité pour convenances personnelles	2	0
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

d) Le suivi de la convention avec le Fonds de l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Le taux des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de 3,57% (le seuil minimum est fixé à 6%). L'agent bénéficiaire est un homme.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES**

**Séance du 29 mars 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

**Etaient présents :**

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

**Les membres,**

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P(remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTHAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

**Etaient excusés :**

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

**Etaient absents :**

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

**2023 / 063**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-6.1

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET  
PRINCIPAL

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2022 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal de la communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
pour extrait conforme,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

**2023 / 065**

30 MARS 2023 LOW

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-6.2

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET  
ANNEXE BIL (BATIMENT INDUSTRIEL LOCATIF)

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2022 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du Budget annexe BIL
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



2023 / 066



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

2023 / 067

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-6.3

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET  
ANNEXE ZA (ZONE D'ACTIVITÉS)

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2022 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Zone d'Activités,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P(remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 47 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 49

**2023 / 069**

30 MARS 2023 LOW

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-6.4

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET  
ANNEXE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON  
COLLECTIF)

Le Receveur, au travers de son Compte de Gestion, a repris le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Compte de Gestion 2022 établi par le Receveur correspond au Compte Administratif.

- ⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,
- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe SPANC,
  - **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 46 + 2 pouvoirs ( Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 48

2023 / 071

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-7.1APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2022 du Budget Principal

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	<b>Fonctionnement</b>	5 859 619,95	6 732 839,63	873 219,68
	<b>Investissement</b>	741 666,23	724 725,07	-16 941,16
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>6 601 286,18</b>	<b>7 457 564,70</b>	<b>856 278,52</b>
Résultat N-1 reporté	<b>Fonctionnement</b>	0,00	6 458 261,77	7 331 481,45
	<b>Investissement</b>	0,00	2 580 089,83	2 563 148,67
<b>Résultat de clôture</b>		<b>6 601 286,18</b>	<b>16 495 916,30</b>	<b>9 894 630,12</b>
Restes à réaliser	Investissement	136 972,54	0,00	-136 972,54
<b>Résultat avec RAR</b>		<b>6 738 258,72</b>	<b>16 495 916,30</b>	<b>9 757 657,58</b>

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2022 du Budget Principal,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



## Résultats budgétaires de l'exercice

10000 - CC PAYS DES SOURCES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	10 967 748,00	13 521 310,00	24 489 058,00
Titres de recette émis (b)	863 516,01	6 732 889,63	7 596 405,64
Réductions de titres (c)	138 790,94	50,00	138 840,94
Recettes nettes (d = b - c)	724 725,07	6 732 839,63	7 457 564,70
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	10 967 748,00	13 521 310,00	24 489 058,00
Mandats émis (f)	741 666,23	5 938 830,55	6 680 496,78
Annulations de mandats (g)		79 210,60	79 210,60
Depenses nettes (h = f - g)	741 666,23	5 859 619,95	6 601 286,18
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		873 219,68	856 278,52
(h - d) Déficit	16 941,16		

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le **30 MARS 2023**

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_7\_1-DE

2023/073

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le **30 MARS 2023** *S<sup>2</sup>LO*

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_7\_1-DE

**2023 / 074**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 46 + 2 pouvoirs ( Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 48

**2023 / 075**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-7.2APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET  
ANNEXE BIL

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe BIL 2022 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2022 Budget Annexe BIL

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	48 964,10	55 297,00	6 332,90
	Investissement	17 297,00	46 347,00	29 050,00
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>66 261,10</b>	<b>101 644,00</b>	<b>35 382,90</b>
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	7 939,06	14 271,96
	Investissement	0,00	178 378,77	207 428,77
<b>Résultat de clôture</b>		<b>66 261,10</b>	<b>287 961,83</b>	<b>221 700,73</b>

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe BIL,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



## Résultats budgétaires de l'exercice

10003 - BIL CC PAYS DES SOURCES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	223 925,00	65 036,00	288 961,00
Titres de recette émis (b)	46 347,00	55 297,00	101 644,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	46 347,00	55 297,00	101 644,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	223 925,00	65 036,00	288 961,00
Mandats émis (f)	17 297,00	48 964,10	66 261,10
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	17 297,00	48 964,10	66 261,10
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	29 050,00	6 332,90	35 382,90
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 30/03/2023  
 Reçu en préfecture le 30/03/2023  
 Publié le **30 MARS 2023** SLOW  
 ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_7\_2-DE

2023 / 077



Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le **30 MARS 2023** *SLOW*

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_7\_2-DE

**2023 / 078**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P(remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 46 + 2 pouvoirs ( Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 48

**2023 / 079**

**DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-7.3****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET**  
**ANNEXE ZA**

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe ZA 2022 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

**CA 2022 Budget Annexe ZA**

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Fonctionnement	647 136,75	458 690,00	-188 446,75
	Investissement	319 899,06	647 136,75	327 237,69
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>967 035,81</b>	<b>1 105 826,75</b>	<b>138 790,94</b>
Résultat N-1 reporté	Fonctionnement	0,00	990 220,54	801 773,79
	Investissement	990 220,54	0,00	-662 982,85
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 957 256,35</b>	<b>2 096 047,29</b>	<b>138 790,94</b>

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe ZA,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



## Résultats budgétaires de l'exercice

1.0002 - ZA CC PAYS DES SOURCES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 990 211,00	1 990 215,00	3 980 426,00
Titres de recette émis (b)	647 136,75	458 690,00	1 105 826,75
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	647 136,75	458 690,00	1 105 826,75
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 990 211,00	1 990 215,00	3 980 426,00
Mandats émis (f)	458 690,00	647 136,75	1 105 826,75
Annulations de mandats (g)	138 790,94		138 790,94
Depenses nettes (h = f - g)	319 899,06	647 136,75	967 035,81
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	327 237,69	188 446,75	138 790,94
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 30/03/2023  
 Reçu en préfecture le 30/03/2023  
 Publié le **30 MARS 2023** S'LOW  
 ID : 060-24600855-20230329-2023\_03\_29\_7\_3-DE

2023/081



Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

**30 MARS 2023** *LOW*

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_7\_3-DE

**2023 / 082**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), FORGET D, PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, BLANCHARD M, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A, DESIRA A.M.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A).

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 46 + 2 pouvoirs ( Le Président n'assistant pas au vote du compte administratif)

Nombre de membres votants : 48

**2023 / 083**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-7.4APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET  
ANNEXE SPANC

Monsieur le vice-Président présente le Compte Administratif du Budget Annexe SPANC 2022 de la Communauté de Communes du Pays des Sources :

CA 2022 Budget Annexe SPANC

		Dépenses	Recettes	Résultat
Opérations de l'exercice	Exploitation	67 656,86	57 047,10	-10 609,76
	Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>67 656,86</b>	<b>57 047,10</b>	<b>-10 609,76</b>
Résultat N-1 reporté	Exploitation	0,00	58 914,78	48 305,02
	Investissement	0,00	0,00	0,00
<b>Résultat de clôture</b>		<b>67 656,86</b>	<b>115 961,88</b>	<b>48 305,02</b>

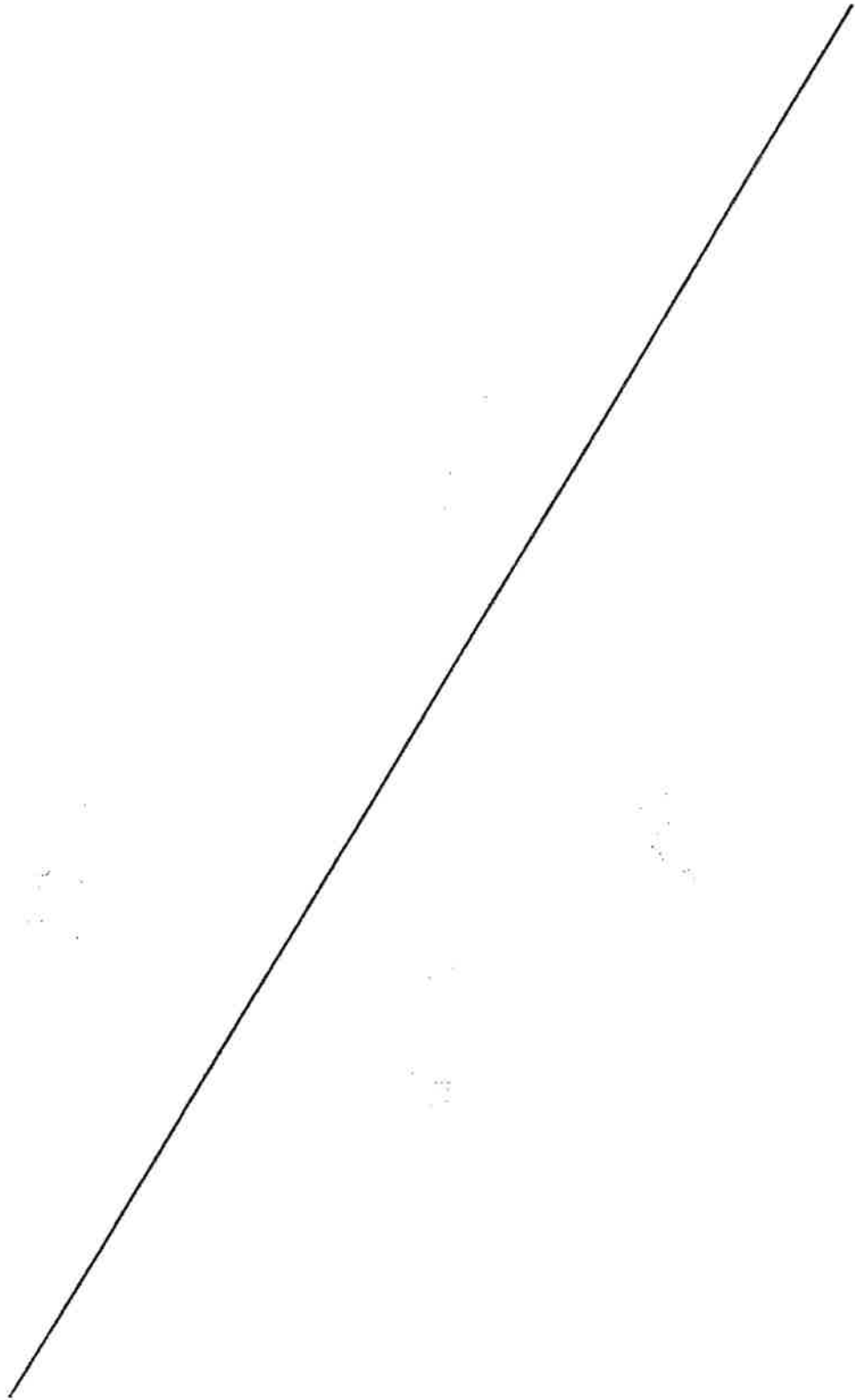
⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe SPANC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



Envoyé en préfecture le 30/03/2023  
Reçu en préfecture le 30/03/2023  
Publié le **30 MARS 2023** *S<sup>2</sup>LOW*  
ID : 060-246000855-20230329-2023\_02\_08\_7\_4-DE



**2023 / 086**

## Résultats budgétaires de l'exercice

10001 - SPANC CC PAYS DES SOURCES

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		79 117,00	79 117,00
Titres de recette émis (b)		58 852,10	58 852,10
Réductions de titres (c)		1 805,00	1 805,00
Recettes nettes (d = b - c)		57 047,10	57 047,10
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		79 117,00	79 117,00
Mandats émis (f)		67 656,86	67 656,86
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		67 656,86	67 656,86
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		10 609,76	10 609,76

Envoyé en préfecture le 30/03/2023  
 Reçu en préfecture le 30/03/2023  
 Publié le **30 MARS 2023** SLOW  
 ID : 060-246000855-20230329-2023\_02\_08\_7\_4-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUF
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A), FORGET D, BLANCHARD M, DESIRA A.M.

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 44 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 46

**2023 / 087**

## VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

### DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-8.1

Monsieur le Président présente le Budget Principal équilibré :

Section de fonctionnement :

15 187 739,00 €

Section d'investissement :

11 695 675,00 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ADOPTE** le Budget Principal 2023 de la Communauté de Communes,
- **CHARGE** son Président d'en avvertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A), FORGET D, BLANCHARD M, DESIRA A.M.

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 44 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 46

**2023 / 089**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-8.2

VOTE DU BUDGET ANNEXE BIL 2023

Monsieur le Président présente le Budget Annexe BIL équilibré :

Section de fonctionnement :

**73 168,00 €**

Section d'investissement :

**252 975,00 €**

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ADOPTE** le Budget Annexe BIL 2023 de la Communauté de Communes,
- **CHARGE** son Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



**2023 / 090**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A), FORGET D, BLANCHARD M, DESIRA A.M.

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 44 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 46

**2023 / 091**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-8.3

VOTE DU BUDGET ANNEXE ZA 2023

Monsieur le Président présente le Budget Annexe ZA équilibré :

Section de fonctionnement :

**1 486 073,00 €**

Section d'investissement :

**909 728,00 €**

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ADOPTE** le Budget Annexe ZA 2023 de la Communauté de Communes,
- **CHARGE** son Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



**2023 / 092**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « Environnement » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice- Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A), FORGET D, BLANCHARD M, DESIRA A.M.

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROUIL, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD\*est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 44 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 46

**2023 / 093**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-8.4

VOTE DU BUDGET ANNEXE SPANC 2023

Monsieur le Président présente le Budget Annexe SPANC équilibré :

Section d'exploitation :

55 065,00 €

Section d'investissement :

0 €

Le budget présenté, par nature, fait l'objet d'un vote à main levée.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **ADOPTE** le Budget Annexe SPANC 2023 de la Communauté de Communes,
- **CHARGE** son Président d'en avertir officiellement Monsieur le Préfet de l'Oise ainsi que Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Compiègne, comptable de la Communauté de Communes
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice-Président en charge des commissions « Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat » et « Voirie » et « Développement économique » :	A DE PAERMENTIER
Le vice-Président en charge de la commission « Environnement » :	F. CORMIER
La vice-Présidente en charge de la commission « Tourisme-Valorisation du territoire » :	M.C. PINSSON
La vice-Présidente en charge de la commission « Services à la population » :	M. SWYNGHEDAUW
Le vice-Président en charge de la commission « Jeunesse et Sport » :	S. NANCEL
Le vice-Président en charge de la commission « Communication-Culture » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, KNAUSS J.P (remplacé par DEGAUCHY D), HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, ODERMATT F (remplacé par DUMONT E), LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, d'ARRENTIERES M, MARTEAU C, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L, BARBET A.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A), FORGET D, BLANCHARD M, DESIRA A.M.

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT J, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 44 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 46

**2023 / 095**

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-8.5

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2023

Les taux de fiscalité proposés pour 2023 correspondent à ceux votés en 2022.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2023 :

- Taxe d'Habitation 6.90%
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 7,51 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 21,39 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 6,63%
- Fiscalité Professionnelle de Zone 24,88 %

- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

*Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,*

*Pour extrait conforme,*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU PAYS DES SOURCES

### Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars à 18 H 30 s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes du Pays des Sources, sous la présidence de Monsieur René MAHET, Président, le Conseil Communautaire, légalement convoqué.

#### Etaient présents :

Le Président,	R. MAHET
Le vice- Président en charge des commissions « <i>Aménagement de l'espace- Urbanisme-Habitat</i> » et « <i>Voirie</i> » et « <i>Développement économique</i> » :	A DE PAERMENTIER
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Environnement</i> » :	F.CORMIER
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Tourisme-Valorisation du territoire</i> » :	M.C. PINSSON
La vice- Présidente en charge de la commission « <i>Services à la population</i> » :	M. SWYNGHEDAUF
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Jeunesse et Sport</i> » :	S. NANCEL
Le vice- Président en charge de la commission « <i>Communication-Culture</i> » :	P. PEYR.

#### Les membres,

Mesdames et Messieurs ROCQUENCOURT M, DARCY J.C, PIECHON R, CARDON C (remplacé par LEMAIRE P), MANSARD F (remplacé par MORLIERE J), BOULANGER P, VALOIS D, HUCHER V, AMBEZA G, CARPENTIER M, LEROY M, LACROIX T, MENARD A, AZNAR-SANZ S, DEBONNE M, GOUT J.C, GUIBERT M (remplacé par MATHIEU J), PILLOT S, FLON Y, THIEBAUT J, FLAMAND F, NANCELLE G, de FRESSE DE MONVAL B (remplacé par COULON J), PINEL G (remplacé par LENEUTRE D), GUYON F, TRIBOUT G, MARTEAU C, VINCENT A (remplacé par THERY S), FILLON F, BLAISE N (remplacée par de PAUW M), GOMEZ F, HIBON J.L, CAIVANO-TELLIER L.

#### Etaient excusés :

Mesdames et Messieurs CARPENTIER P, BIBAUT A, LUISIN A (a donné pouvoir à GUYON F), DANIEL G, THIBAUT J.C (a donné pouvoir à DE PAERMENTIER A), FORGET D, BLANCHARD M, DESIRA A.M, BARBET A, d'ARRENTIERES M, ODERMATT F, KNAUSS J.P.

#### Etaient absents :

Mesdames et Messieurs LITTY P, DELACHAMBRE P, LEONARD J.P, RAABE D, MAROT L, LEROUX S, COLOMBATTO F, CREPIN J, MARECHAL O.

Madame Annie MENARD est désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 Février 2023

Date d'affichage : 10 Février 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 40 + 2 pouvoirs

Nombre de membres votants : 42

2023 / 097

DÉLIBÉRATION N° 2023-03-29-9

**CONVENTION FINANCIERE AVEC LE SMOTHD RELATIVE  
AU DEPLOIEMENT DE NOUVELLES PRISES OPTIQUES  
POUR 2023**

Par voie de conventions de participations financières à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit conclues avec la Communauté de Communes du Pays des Sources en 2015 et 2017, le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal de la Communauté de Communes du Pays des Sources, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la collectivité de participations financières à hauteur de 370 € par prise.

Ce déploiement s'est fait entre 2015 et 2016 pour la 1<sup>ère</sup> phase et entre 2017 et 2019 pour la seconde phase.

Le nombre de prises projeté lors des études d'avant-projet sommaire avait évolué et fait l'objet d'une mise à jour, suite à la réalisation des travaux en 2020 sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Ce qui avait donné lieu à un avenant de régularisation en 2021.

Au total ce sont donc 11 389 prises qui ont été construites entre 2015 et 2020.

Après recensement de nouvelles prises à construire, réalisé auprès des communes en 2021, 210 nouvelles prises ont été créés en 2022 par le SMOTHD.

Au dernier trimestre 2022 un recensement de nouvelles prises à construire en 2023 a été réalisé auprès des communes.

Après examen et étude technique et financière du SMOTHD, il ressort que 307 adresses/prises (cf tableau joint en annexe) ont été retenues par le SMOTHD pour la construction de nouvelles prises pour une estimation de travaux de 144 153.04 € HT financés à hauteur de 43 245.91€ (30%) par le Département et de 14 415.30 € (10%) par le SMOTHD soit un solde de 86 491.83 € HT à la charge de la communauté de communes.

C'est pourquoi il est nécessaire de signer une convention rédigée par le SMOTHD, jointe en annexe, qui a pour objet de préciser les conditions de participation financière de la Communauté de Communes du Pays des Sources.

⇒ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté,

- **VALIDE** les taux de fiscalité proposés comme suit pour 2023 :
  - o la liste des nouvelles prises à construire en 2023, jointe annexe,
  - o la convention de participation financière pour la réalisation de travaux complémentaires pour la réalisation de ces nouvelles prises optiques avec les réserves et précisions suivantes relatives à l'article 3 : « la participation financière de la collectivité sera versée dans le mois suivant la réception de l'avis de sommes à payer accompagné des justificatifs de réalisation des travaux (avis de réception des travaux, listes des prises construites sur fichier Excel mis à jour et intégration au SIG du SMOTHD des nouvelles prises construites) »
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de cette décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,



2023 / 098



**CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE**  
**A LA REALISATION DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES AU**  
**RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT**

1

Il est convenu entre :

D'une part, la Communauté de communes du Pays des Sources, sis(e) 408 rue Georges Latapie - 60490 RESSONS-SUR-MATZ, représenté(e) par son Président, en exercice Monsieur René MAHET, autorisé aux fins de la présente par délibération du conseil communautaire du ..... , membre adhérent(e) du SMOTHD et ayant transféré audit syndicat sa compétence L.1425-1 du CGCT

Ci-après désigné la « collectivité membre ».

D'autre part, le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit, représenté par son Président en exercice, dûment habilité à la signature des présentes par décision du bureau syndical du 23 mai 2022,

Ci-après désigné le « SMOTHD » ou « le syndicat ».

Le SMOTHD et la collectivité membre sont ci-après individuellement ou collectivement dénommés la ou les « Partie(s) ».

## PREAMBULE

### Il est préalablement exposé ce qui suit :

2

Par voie de Convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise Très Haut Débit, conclue les 13/05/2015 ; 06/10/2017 ; 03/10/2021 (avenant) ; 06/05/2022 (extension), le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal de la Communauté de communes du Pays des Sources, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la communauté de communes d'une participation financière à versement unique.

Le nombre de prises à réaliser sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Sources a évolué depuis (+ 307 prises) et doit faire l'objet d'une réactualisation.

C'est la raison pour laquelle les Parties, sur proposition du SMOTHD, ont souhaité établir la présente convention de participation financière à la réalisation de ces travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit.

### En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

**SOMMAIRE :**

Préambule : .....	4	3
Article 1 <sup>er</sup> : Principes généraux .....	4	
Article 2 : Durée .....	5	
Article 3 : Modalités de détermination des participations financières .....	5	
Article 4 : Montants des participations financières .....	5	
Article 5 : Ajustements automatiques des participations financières .....	6	
Article 6 : Utilisation des participations financières de la collectivité membre .....	6	
Article 7 : Responsabilités .....	6	
Article 8 : Litiges .....	6	
Article 9 : Modification de la Convention .....	7	
Article 10 : Terme anticipé de la Convention .....	7	
Article 11 : Résiliation de la Convention .....	7	
Article 12 : Annexe .....	8	

## Article 1<sup>er</sup> : Principes généraux

Le SMOTHD a démontré que le Réseau Oise Très Haut Débit, tel qu'il a été conçu, dans sa dimension (tout le territoire de l'Oise hors zones conventionnées) et dans son ambition (le full FttH) exige des participations financières exceptionnelles de ses membres bénéficiaires, dans le cadre de travaux complémentaires tels que effacement, enfouissement et extension du RIP 2 de l'Oise.

Sans ces participations, les investissements exigés, en raison de leur importance, ne pourraient en effet être financés sans augmentation excessive des tarifs du service public que devront acquitter les usagers du RIP et, *in fine*, sans augmentation excessive des abonnements qu'auront à souscrire les clients finals. Les conditions économiques ne permettraient alors pas la rentabilité dudit réseau de communications électroniques.

Les participations financières complémentaires des membres bénéficiaires du SMOTHD sont strictement déterminées comme suit :

- **En cas d'effacement ou enfouissement du Réseau** : en fonction du nombre de ml de fourreau à enterrer et de la complexité du chantier ainsi que du nombre de prises FttH à déplacer ;
- **En cas d'extension du Réseau** : en fonction du nombre de prises FttH à réaliser sur le territoire respectif de chacune des collectivités territoriales ou chacun des groupements de collectivités concerné(e).

La présente Convention a vocation à régir l'engagement financier de la collectivité membre résultant de la programmation de travaux complémentaires au déploiement initial du Réseau, des Prises FttH en cause, durant l'année de son entrée en vigueur.

## Article 2 : Durée

La présente Convention entrera en vigueur à compter de sa signature par toutes les Parties et de l'accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

La Convention prendra fin au jour de la réception, sans réserve, par le SMOTHD, des travaux complémentaires au Réseau sur le territoire de la collectivité membre ou, le cas échéant, au jour de son terme anticipé en application des articles 10 « Terme anticipé de la Convention » et 11 « Résiliation de la Convention » ci-après.

## Article 3 : Modalités de détermination de la Participation financière

La participation financière est versée par la collectivité membre, en une seule fois, à l'issue de l'achèvement des travaux complémentaires au déploiement du Réseau. Le non-respect de cette date donne lieu à des intérêts de retard équivalents au taux légal majoré de cinq pour cent (5%), soit + 500 points de base.

La participation financière fait l'objet d'un montant initial, déterminé selon les modalités de l'article 4 de la présente Convention, et d'un ajustement, dans les conditions de son article 5.

De même, par dérogation au dernier alinéa de son article 1er, la présente Convention est signée après obtention d'une demande officielle de la collectivité membre et validation du devis des travaux objet du présent engagement financier.

#### Article 4 : Montant de la Participation financière

5

- Le montant du devis des travaux d'extension du réseau en annexe 1 correspondant au travaux sur la communauté de communes du Pays des Sources s'élève à **144 153,04 € HT**.
- La participation financière du Conseil départemental correspondant à une aide de 30% du montant HT des travaux est portée à **43 245,91 €**.
- A compter de l'exercice 2023, la participation financière du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit correspond à une aide de 10% du montant HT des travaux d'extension du réseau Oise THD, est portée à **14 415,30 €**.

En conséquence, le montant de la Participation financière de la collectivité membre pour les travaux d'extension du Réseau Oise Très Haut Débit, à compter de l'année 2023, s'élève à : **86 491,83 € HT**.

#### Article 5 : Ajustement automatique de la participation financière

Le nombre de ml de Réseau à enfouir ou à effacer et/ou le nombre définitif de Prises FTTH à créer est fixé, d'un commun accord entre les Parties, à l'issue de l'achèvement des travaux effectués par le prestataire du SMOTHD, qui les aura préalablement transmis à la collectivité membre.

En cas de variation entre le nombre estimé de ml de Réseau et de Prises FTTH à réaliser sur le territoire de la collectivité membre et le nombre de prises FTTH déployées, le montant initial de la Participation financière visé à l'article précédent est ajusté par avenant lors de l'achèvement des travaux.

Le délai et les modalités de versement ou de reversement de l'éventuelle différence entre le montant initial de la Participation financière et son montant définitif seront fixés dans l'avenant correspondant.

#### Article 6 : Utilisation de la participation financière de la collectivité membre

En contrepartie de l'engagement de la collectivité membre à verser la Participation financière susvisée, le SMOTHD s'engage à utiliser ladite Participation exclusivement pour les travaux complémentaires au déploiement du Réseau.

#### Article 7 : Responsabilités

En cas de non-respect par une Partie de l'une des clauses ci-dessus, celle-ci peut voir sa responsabilité mise en cause et s'engage, dans un tel cas, à indemniser l'autre Partie de l'intégralité de son préjudice du fait de ce manquement.

### **Article 8 : Litiges**

Les Parties s'efforceront de régler à l'amiable tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente Convention, avant de saisir le tribunal administratif d'Amiens.

### **Article 9 : Modification de la Convention**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente Convention, définie d'un commun accord entre les Parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la Convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les principes généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 10 : Terme anticipé de la Convention**

La présente Convention prend fin de manière anticipée dans les cas suivants :

- dans le cas où le SMOTHD supprime définitivement le service public syndical des réseaux et services locaux de communications électroniques,
- pour tout autre motif privant la présente Convention de son objet. Dans ce cas, un avenant vient fixer la date du terme anticipé de la Convention,
- en cas de résiliation de la Convention dans les conditions prévues à l'article suivant.

### **Article 11 : Résiliation de la Convention**

Chaque Partie pourra résilier la présente Convention avant son terme normal sous réserve :

- de justifier d'un motif d'intérêt général permettant de mettre fin à la présente Convention,
- d'adresser sa demande, par lettre avec accusé de réception, indiquant le motif d'intérêt général justifiant la résiliation de la Convention et la date de prise d'effet de cette résiliation,
- de respecter un délai d'au moins trois (3) mois entre de la date de réception de la demande de résiliation et la date de prise d'effet de ladite résiliation.

En cas de résiliation de la présente Convention, la Partie à l'origine de la résiliation s'engage à indemniser l'autre Partie du préjudice qu'elle aurait subi du fait de cette résiliation.

### **Article 12 : Annexe**

L'annexe à la présente Convention fait partie intégrante de celle-ci.

En cas de contradiction entre le contenu de l'annexe et les stipulations du corps de la présente Convention, cette dernière primera.

Fait à Beauvais,

Le .....

Pour la Communauté de communes  
du Pays des Sources  
Le Président

Pour le SMOTHD,  
Le Président

**René MAHET**

**Christophe DIETRICH**

## Annexe 1 DEVIS DES TRAVAUX

8

CCPS Session 2 Densification - 307 prises				
N°	Désignation	Quantité	Montant unitaire (€ HT)	Montant total par prestation (€ HT)
02Z.31	Etude d'évaluation pour une opération de densification, hors nouvelle construction individuelle	140	334,00 €	46 760,00 €
TRAV.305	Fornix de déplacement de terrain pour pré-qualification	2	215,00 €	431,00 €
02Z.02	Reliév et élaboration de la fiche de reliév d'appui BT suivant convention Erdf, calcul de charge d'un époué aérien BT pour les câbles existants avec simulation de la pose des câbles envisagés (yc validation auprès d'Erdf)	2	86,70 €	173,40 €
02Z.01.2	Reliév et élaboration de la fiche d'appui suivant convention FT, calcul de charge d'un époué pour les câbles existants avec simulation de la pose des câbles envisagés conformément à l'offre de référence IBO de France Télécom	17	86,70 €	1 473,90 €
02Z.21.1	Reliév de masques de chambre FT et édition de la fiche FOA conformément à l'offre de référence IBO de France Télécom, yc égalilage	11	157,00 €	1 727,00 €
TRAV.305	Heure d'intervention, par intervenant mobilisé	108	76,70 €	8 283,60 €
TRAV.136	Remplacement d'un appui simple FT existant	1	373,00 €	373,00 €
TRAV.106	Fourniture et pose de gaine de protection d'une remontée série souterraine sur 3,5m	1	31,20 €	31,20 €
TRAV.106	Fourniture et pose en série BT/FT de câbles à 12 fibres	210	4,13 €	871,30 €
TRAV.107	Fourniture et pose en conduite par tirage de câbles à 12 fibres	1700	2,13 €	3 621,00 €
TRAV.108	Fourniture et pose en conduite par tirage de câbles à 24 fibres	160	2,41 €	385,60 €
TRAV.109	Fourniture et pose en conduite par tirage de câbles à 72 fibres	1250	3,44 €	4 300,00 €
TRAV.110	Fourniture et pose en conduite par tirage de câbles à 144 fibres	170	4,62 €	785,40 €
TRAV.230	Fourniture et pose joint blanc en conduite pour protection d'épissures, capacité 12 FO à 48 FO	7	223,00 €	1 561,00 €
TRAV.243	Intégration d'un câble 12Fo dans boîtier en conduite	2	115,00 €	230,00 €
TRAV.244	Intégration d'un câble 24Fo dans boîtier en conduite	1	184,00 €	184,00 €
TRAV.248	Intégration d'un câble 72Fo dans boîtier en conduite	1	463,00 €	463,00 €
TRAV.249	Intégration d'un câble 144Fo dans boîtier en conduite	1	803,00 €	803,00 €
TRAV.250	Fourniture et pose joint blanc sur poteau / façade pour protection d'épissures, capacité 12 FO à 48 FO	2	211,00 €	422,00 €
TRAV.280	Intégration d'un câble 12Fo dans boîtier sur poteau / façade	3	175,00 €	525,00 €
TRAV.280	Raccordement d'une tête de câbles 144 FO au NRO ou SRO (PM)	1	813,00 €	813,00 €
TRAV.282	Raccordement d'une tête de câbles 72 FO au NRO ou SRO (PM)	1	476,00 €	476,00 €



TRAV 307 1	Densification réseau sur fibre optique disponible en attente dans une des cassettes du PBO - 1 prise	53	295,00 €	13 628,00 €
TRAV 307 2	Densification réseau sur fibre optique disponible en attente dans une des cassettes du PBO - 2 à 3 prises (< 3 prises)	3	156,00 €	468,00 €
TRAV 308 1	Densification réseau sur fibre optique disponible en passage dans le PBO - 1 prise	70	323,00 €	22 610,00 €
TRAV 308 2	Densification réseau sur fibre optique disponible en passage dans le PBO - 2 à 3 prises (< 3 prises)	7	190,00 €	1 260,00 €
TRAV 309 1	Densification réseau sur surcapacité de fibre optique disponible sur le réseau, sans continuité optique existante - 1 prise	2	329,00 €	650,00 €
TRAV 230 0	Mesure réflectométrique + test de continuité par ligne contrôlée	279	10,53 €	2 937,87 €
TRAV 202 1	Mesures réflectométriques + dossier de mesure tronçon jusqu'à 12 fb	5	101,20 €	506,00 €
TRAV 203 1	Mesures réflectométriques + dossier de mesure tronçon jusqu'à 24 fb	1	202,00 €	202,00 €
TRAV 204 1	Mesures réflectométriques + dossier de mesure tronçon jusqu'à 72 fb	1	487,00 €	487,00 €
TRAV 204 1	Mesures réflectométriques + dossier de mesure tronçon jusqu'à 144 fb	1	994,00 €	994,00 €
Ext. 44	Etablissement du Pre-DOE ou du DOE pour une opération de densification, y inclut l'intégration dans le référentiel réseau de la DCF	149	31,00 €	4 781,00 €
PLI 01	Frais de Placements		1,5%	12 822,97 €

Montant Total - C HT 344 153,04 €  
TVA 20 % 28 890,61 €  
Montant Total TTC 372 983,65 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le **30 MARS 2023** *SLOW*

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_9-CC

**2023 / 108**

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le **30 MARS 2023**

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_9-CC

**CCPS - Nouvelles prises 2023 retenues par le SMOTHD au 28/03/2023**

Nom de la Commune :	n°voie	Adresse du logement / lotissement :	Nombre de prises:	Numéro de la parcelle cadastrale:	Clé médiapost existante
AVRICOURT	4bis	Rue du Petit Ourscamp	1	AD 172	60035222A3
AVRICOURT	6bis	Rue du Petit Ourscamp	1	AD 141	60035222A4
BAUGY	3	Cavée Castelain	1	AA434 et AA435	60048222AU
BAUGY	42	Rue St Médard	1	48AA29 et 48AA30	60048222AY
BEAULIEU LES FONTAINES	23	rue du parc saint jean	1	ZD 133	60053222IX
BEAULIEU LES FONTAINES	29	rue du parc saint jean	1	ZD 80	60053222LR
BEAULIEU LES FONTAINES	5	rue du prieuré	1	C 1175	60053222LP
Braisnes-sur-Aronde	1	Chemin Rural de Vignemont - Les Fortes terres	1	ZA0024 remplaçant ZA0002	600992227U
Braisnes-sur-Aronde	14	rue principale	1	AA75	600992227C
Braisnes-sur-Aronde	11 bis	rue principale	1	AA0005	600992227N
Braisnes-sur-Aronde	11 ter	rue principale	1	AA0005	600992227P
Braisnes-sur-Aronde	14 bis	rue principale	1	AA75	600992227R
Braisnes-sur-Aronde	14 ter	rue principale	1	AA75	600992227S
CANDOR	9bis	RUE DE CHANTEREINE	1	C455	60124222BG
CANDOR	19	RUE DU TILLEUL	1	C343-341-342-465-466	60124222B7
CANDOR	28A	RUE DU TILLEUL	1	ZH134	60124222B9
CANDOR	28B	RUE DU TILLEUL	1	ZH135	60124222BA
CANDOR	28C	RUE DU TILLEUL	1	ZH133	60124222BB
CANDOR	28D	RUE DU TILLEUL	1	ZH137	60124222BC
CANDOR	28E	RUE DU TILLEUL	1	ZH138	60124222BE
CONCHY LES POTS	4	RUE DE BOULOGNE	1	G 949	60160222R7
CONCHY LES POTS	13 bis	RUE DE BOULOGNE	1	G 1419	60160222RG
CONCHY LES POTS	86	RUE DE FLANDRE	1	G 1191	6016022276
CONCHY LES POTS	105	RUE DE FLANDRE	1	G 640	601602227V
CONCHY LES POTS	102 bis	RUE DE FLANDRE	1	G 613	60160222RB
CONCHY LES POTS	113 ter	RUE DE FLANDRE	1	G 699	60160222RE
CONCHY LES POTS	63bis	RUE DE FLANDRE	1	G 750	60160222PY
CONCHY LES POTS	8bis	RUE DE FLANDRE	1	G 1406	60160222R6
CONCHY LES POTS	341	RUE DE LA HARACHE	1	G 454 G 455	60160222GM
CONCHY LES POTS	5	RUE DE LA POSTE	1	ZW 49	60160222BI
CONCHY LES POTS	17	RUE DE LA POSTE	1	B 613	60160222R9
CONCHY LES POTS	9 bis	RUE DE NOYON	1	G 1204	60160222RH
CONCHY LES POTS	70bis	RUE SAGNIER	1	G 531	60160222RA
Coudun	2B	rue de la Poste	1	C1890	60166222NG
COUDUN	431	RUE DE L'EGLISE	1	C 2028	601662233H
COUDUN	317	RUE DU PONT A TAN	1	C 2027-2033	601662233A
COUDUN	1014	RUE SAINT HILAIRE	1	C 1983	6016622337
COUDUN	1040	RUE SAINT HILAIRE	1	C 1986	601662233R
COUDUN	1098	RUE SAINT HILAIRE	2	C 2048-2038	601662233T
COUDUN	134	VOIRIE DE L'HOTEL DIEU	1	C 1963	601662233B
CRAPEAUMESNIL	60	Ruelle Savary	1	B177	60174222BV

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le **30 MARS 2023** SLOW

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_9-CC

**CCPS - Nouvelles prises 2023 retenues par le SMOTHD au 28/**

Nom de la Commune :	n°voie	Adresse du logement / lotissement :	Nombre de prises:	Numéro de la parcelle cadastrale:	Clé médiapost existante
CUVILLY	13 BIS	RUE DU MATZ	1	Section B - N°1197	60191222N3
CUY	68	Grande rue	1	AB 5	A CRÉER
CUY	70	Grande rue	1	ZB 9	A CRÉER
DIVES	130	rue de la Divette	1	ZE32	60198222GC
DIVES	256	rue de la Garenne	1	B 604	60198222EV
DIVES	44	rue de la Montagne	1	D708	60198222EU
DIVES	66	rue de la Montagne	1	D709	60198222GH
DIVES	88	rue de la Montagne	1	D710	60198222GI
DIVES	95	rue de la Montagne	1	D691	60198222GL
DIVES	133	rue de la Montagne	1	D690	60198222GN
DIVES	68	rue de Thiescourt - Le Plémont	1	D125	60198222GE
DIVES	84	rue de Thiescourt - Le Plémont	1	D712-716	60198222G2
DIVES	104	rue de Thiescourt - Le Plémont	1	D713-717	60198222G3
DIVES	122	rue de Thiescourt - Le Plémont	1	D714	60198222GG
DIVES	136	rue de Thiescourt - Le Plémont	1	D715-719	60198222EY
ELINCOURT STE MARGUERITE	48 B	DU RHONE	1	AC204	60206222S3
ELINCOURT STE MARGUERITE	1	lieudit Le clos Jean Quête, rue du billanois	1	AB 250	60206222GZ
ELINCOURT STE MARGUERITE	12	Rue du Billanois	1	ZA27	60206222UC
ELINCOURT STE MARGUERITE	1bis	rue du crotois	1	AD92	60206222U3
ELINCOURT STE MARGUERITE	35	Rue Monderlin	1	AB42	60206222UM
GOURNAY SUR ARONDE	16	rue de la Brasserie	1	E1611	60281222N9
GOURNAY SUR ARONDE	18	rue de la Brasserie	1	E1611	60281222NA
LAGNY	156	Route de Candor	1	A 409-463-466-467	60340222V2
LAGNY	541	route de Suzoy	1	D88	60340222HT
LAGNY	50	rue de la Barre	1	A118	60340222UP
LAGNY	52	rue de la Barre	1	A118	60340222G7
LAGNY	54	rue de la Barre	1	A118	60340222UR
LAGNY	782	rue de la Barre	1	C484	60340222US
LAGNY	794	rue de la Barre	1	C485	60340222UY
LAGNY	826	rue de la Barre	1	C486	60340222UZ
LAGNY	81	rue de l'Eglise	1	C420	60340222UT
LAGNY	97	rue de l'Eglise	1	C420	60340222UU
LAGNY	337	rue Principale	1	F564	60340222UN
LAGNY	18	ruelle Baudrier	1	F458	60340222UV
LASSIGNY	31 bis	rue de la Maladrerie	1	H 1537	60350223LA
LASSIGNY	33 A	rue de la Maladrerie	1	H 1255	60350223LB
LASSIGNY	33 B	rue de la Maladrerie	1	H 1255	60350223LC
LASSIGNY	54bis	rue de la Maladrerie	1	H 1560	60350223CT
LASSIGNY	1 bis	rue des Rouinettes	1	H 1606	60350223L7
LASSIGNY	1 Ter	rue des Rouinettes	1	H 1605	60350223L9
LASSIGNY	82	rue des Senteurs	1	ZC 164	60350223LP

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_9-CC

**CCPS - Nouvelles prises 2023 retenues par le SMOTHD au 28/03/2023**

30 MARS 2023 SLOW

Nom de la Commune :	n°voie	Adresse du logement / lotissement :	Nombre de prises:	Numéro de la parcelle cadastrale:	Clé médialpost existante
LASSIGNY	4B	rue du Val	1	H 107	60350223LS
LASSIGNY	6 Apt. A	rue Quentine	1	H 303	A CRÉER
LASSIGNY	6 Apt. B	rue Quentine	1	H 303	60350223HY
LASSIGNY	4A	rue Saint-Crépin	1	H 132	60350223IG
MAREUIL-LA-MOTTE	1	RUELLE VASSEUR	1	AC281	60379222M4
MARGNY-SUR-MATZ	215	Rue de Mareuil	1	A940	60383222HT
MARQUEGLISE	187	RUE DE COMPIEGNE	1	C996/C994/C992/C993	60386222P2
MARQUEGLISE	191	RUE DE COMPIEGNE	1	C996/C994/C992/C993	60386222P3
MARQUEGLISE	193	RUE DE COMPIEGNE	1	C996/C994/C992/C993	60386222P4
MARQUEGLISE	195	RUE DE COMPIEGNE	1	C996/C994/C992/C993	60386222P6
MARQUEGLISE	197	RUE DE COMPIEGNE	1	C996/C994/C992/C993	60386222P7
MARQUEGLISE	199	RUE DE COMPIEGNE	1	C991	60386222NZ
MARQUEGLISE	26	RUE DE L'EGLISE	1	C502	60386222PB
MARQUEGLISE	32	RUE DE L'EGLISE	1	C502	60386222PC
MARQUEGLISE	32 bis	RUE DE L'EGLISE	1	C502	60386222PE
MARQUEGLISE	305	RUE DU MOULIN A VENT	1	C895	60386222PI
Monchy-Humières	22, 24, 26	22, 24 et 26 avenue du Château	3	E270	A CRÉER
Monchy-Humières	23	23 rue Clos de l'Abbaye	1	D405	60408222L6
Monchy-Humières	15	bis rue Vaubrun	1		A CRÉER
Monchy-Humières	2	rue Clos de l'Abbaye	1	D390	60408222IV
OGNOLLES	5 BIS	RUE BRULEE	1	174	604742229V
OGNOLLES	4 BIS	RUE DU TOUR DE VILLE	1	185/180	604742229U
ORVILLERS-SOREL	22 BIS	RUE SAINT-CLAUDE	1	ZD 168	60483222HA
ORVILLERS-SOREL	10	RUELLE BOCQUILLON	1	AB 209 issue de la parcelle AB 174	60483222H9
PLESSIS DE ROYE	160	RUE DE SANVIC	1	B 379	604992226P
PLESSIS DE ROYE	180	RUE DE SANVIC	1	B 378	604992229A
PLESSIS DE ROYE	9	RUE DES NOYERS	1	B 54	604992229M
PLESSIS DE ROYE	80	RUE DES NOYERS	2	B 58	A CRÉER
PLESSIS DE ROYE	41	RUE DU CHÂTEAU	1	En cours	A CRÉER
PLESSIS DE ROYE	34	RUE DU JARDIN CENSIER	1	ZB 33	604992229L
PLESSIS DE ROYE	70	RUE DU JARDIN CENSIER	1	B 136	604992229B
PLESSIS DE ROYE	80	RUE GODET	1	B 304	604992229C
Ressons-sur-Matz	38	Chemin de Mareuil	1	ZD136-B2779-B27806 B880 - B2442	A CRÉER
Ressons-sur-Matz	104	Chemin du Tour de Ville	1	B2869-B2870	A CRÉER
Ressons-sur-Matz		Impasse Jean-Marc JULLIEN	1	ZE27-ZE36pp-ZE43pp-ZH13 ZH46-ZH48-ZH50-ZE53-ZE60-	A CREER manque n°voie
Ressons-sur-Matz	556	rue de Geoges Latapie	3	B2654	60533223PN
Ressons-sur-Matz	397	rue de Gournay	1	B71	60533223PR
Ressons-sur-Matz	1443	rue de Gournay	1	ZH31 - ZH34 - ZH68	60533223PS
Ressons-sur-Matz		rue de Gournay	1	ZE27-ZE36pp-ZE43pp-ZH13 ZH46-ZH48-ZH50-ZE53-ZE60-	A CREER manque n°voie
Ressons-sur-Matz	396	rue de la Chapelle l'Epine	1	ZC266	60533223PI
Ressons-sur-Matz	416	rue de la Chapelle l'Epine	1	ZC265	60533223PL

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le

30 MARS 2023 SLOW

ID : 060-246000855-20230329-2023\_03\_29\_9-CC

**CCPS - Nouvelles prises 2023 retenues par le SMOTHD au 28/03/2023**

Nom de la Commune :	n°voie	Adresse du logement / lotissement :	Nombre de prises:	Numéro de la parcelle cadastrale:	Clé médiapost existante
Ressons-sur-Matz	127	rue de la Gare	1	B2303	60533223PM
Ressons-sur-Matz	106	rue de la Laiterie	4	B2923	605332234V
Ressons-sur-Matz	255	rue de la Laiterie	88	B2875-B2177-B1920	60533223NR
Ressons-sur-Matz	271	rue de l'Amiral	1	B2907 - B2909	60533223PA
Ressons-sur-Matz	277	rue de l'Amiral	1	B2908 - B2970	60533223NG
Ressons-sur-Matz	50	rue de Séchelle	1	B2851	60533223PE
Ressons-sur-Matz	124	rue de Séchelle	1	B2934 - B2936	60533223PG
Ressons-sur-Matz	140	rue de Séchelle	1	B2937	60533223PH
Ressons-sur-Matz	243	rue des Pommiers	1	ZC217	60533223EL
Ressons-sur-Matz	246	rue des Pommiers	1	ZC210	6050000000
Ressons-sur-Matz	93	rue du Clos des Mailles	1	B2762	60533223HH
Ressons-sur-Matz	111	rue du Clos des Mailles	1	B2761	60533223HB
Ressons-sur-Matz	126	rue du Moulin à Vent	1	B2853-B2854	60533223LG
Ressons-sur-Matz	602	rue Georges Latapie	49	B2414 - B2237 - B2235 - B2412	A CRÉER
ROYE-SUR-MATZ	108	RUE SAINT-MARTIN	1	E 203	A CRÉER
VILLERS SUR COUDUN	33	ALLEE DE L'OLINVAL	1	A 776	60689222SU
VILLERS SUR COUDUN	33	ALLEE DE L'OLINVAL	1	A n°776	60689222SU
VILLERS SUR COUDUN	6	RUE DE LA NACELLE	1	AB n° 220	6068922267
VILLERS SUR COUDUN	8	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°343	606892226A
VILLERS SUR COUDUN	10	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°323	606892226E
VILLERS SUR COUDUN	12	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°322	6068922349
VILLERS SUR COUDUN	14	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°350/343	606892234B
VILLERS SUR COUDUN	16	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°350	606892237I
VILLERS SUR COUDUN	18	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°1	606892237H
VILLERS SUR COUDUN	20	RUE DE LA NACELLE	1	ZC n°61	606892237G
VILLERS SUR COUDUN	22	RUE DE LA NACELLE	1	ZC n°101	606892237E
VILLERS SUR COUDUN	24	RUE DE LA NACELLE	1	ZC n°104	606892237C
VILLERS SUR COUDUN	26	RUE DE LA NACELLE	1	ZC n°103	606892237B
VILLERS SUR COUDUN	4 BIS	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°327	6068922264
VILLERS SUR COUDUN	4 TER	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°324	606892237R
VILLERS SUR COUDUN	6 TER	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°344	606892237P
VILLERS SUR COUDUN	14 BIS	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°350/343	606892237S
VILLERS SUR COUDUN	14 TER	RUE DE LA NACELLE	1	AB n° 350/343	606892237T
VILLERS SUR COUDUN	6 BIS	RUE DE LA NACELLE	1	AB n°345	606892237N
VILLERS SUR COUDUN	11	RUE DES JARDINS	1	AB 206	606892237U
VILLERS SUR COUDUN	10 BIS	RUE SAINT JEAN	1	AB 333 et 334	606892237Z
VILLERS SUR COUDUN	3 BIS	RUE SAINT JEAN	1	AB n°339	6068922377
VILLERS SUR COUDUN	3 TER	RUE SAINT JEAN	1	AB n° 340	606892237Y
VILLERS SUR COUDUN	64 BIS	RUE SAINT JEAN	1	AC n°215	606892237V
VILLERS SUR COUDUN	64 TER	RUE SAINT JEAN	1	AC 216	606892237X
		<b>Total</b>	<b>307</b>		